



CCPC A&B de l'AEFE

25 mai 2021

Déclaration liminaire du SNES-FSU

Cette CCPC traite de 3 cas de fins de missions anticipées, FMA chaque année plus nombreuses. Comme à la CCPC du 4 juin 2020, le SNES-FSU exprime son inquiétude quant au respect par l'Agence des droits des personnels, au suivisme vis-à-vis des parents, au caractère définitif accordé à l'appréciation du poste. Le SNES-FSU attend du groupe de travail sur la gestion des conflits qu'il fixe un certain cadre de remédiation, des réflexes d'apaisement et d'écoute sans lesquels les personnels sont particulièrement exposés.

L'autre point à l'ODJ porte sur les contestations des rdv de carrière. Les 5 cas soumis à cette CCPC dénotent une confusion encore existante entre le rdv portant sur l'ensemble de la carrière et le bilan de quelques années dans l'établissement voire de l'année en cours. Ce non respect des textes PPCR et du guide de l'AEFE est regrettable, il nuit aux collègues dont l'évaluation n'est pas conforme à l'engagement. Nous attendons de cette CCPC qu'elle sache se placer en surplomb, ignorer les affects et par son objectivité rectifier certains items.

